

Le modèle de «Durabilité» de la Fondation Abendrot

La durabilité est un principe vécu par la Fondation Abendrot...

avec les entreprises affiliées, en ce que:

- elle accueille des entreprises et des institutions qui s'identifient à ses principes de durabilité ou qui leur sont favorables
- elle entretient des relations sur le long terme avec ses clients
- elle permet aux entreprises affiliées de soumettre des offres en cas de passation de marchés

dans l'encadrement de la clientèle, en ce que:

- il lui tient à cœur d'avoir un contact personnel avec les entreprises affiliées
- elle propose aux assurés des conseils personnalisés et des solutions adaptées
- elle traite de la même manière des clients très différents
- elle affiche un temps de traitement des dossiers nettement plus court que dans d'autres fondations collectives
- elle confirme à travers chacune de ses prestations de service la confiance qui lui est portée

dans la fourniture de prestations et la gestion du risque, en ce que:

- elle joue un rôle sociopolitique précurseur dans la structuration de ses prestations et propose des prestations qui vont dans le sens des assurés
- elle effectue en accord avec l'assuré un Case Management en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité imminente
- lorsqu'un cas de prestation survient, elle traite le dossier avec compétence et dans l'intérêt de l'assuré
- elle pratique dans l'intérêt de l'ensemble des assurés une gestion des risques systématique et équitable au moment d'affilier de nouvelles sociétés, institutions ou personnes
- elle pèse le pour et le contre entre les solidarités souhaitées et les financements croisés en faveur ou en défaveur de certains groupes d'assurés qu'il convient d'éviter

dans la participation, en ce que:

- elle est ouverte aux suggestions et aux critiques émanant du groupe des assurés et des employeurs affiliés
- l'Assemblée annuelle des Délégués permet une véritable participation
- les assurés sont régulièrement informés avec «Abendrot Info» et la «Newsletter Abendrot»
- le cours introductif au «2^e pilier» est proposé gratuitement à tous les assurés

dans l'organisation et la qualité, en ce que:

- elle mandate un service administratif qui partage la philosophie de la Fondation Abendrot, puisqu'il a été créé par les fondateurs de la Fondation Abendrot
- les principaux critères de qualité des prestations sont définis et contrôlés en permanence
- les risques potentiels des processus de travail sont identifiés et leur probabilité de survenue minimisée, voire évitée, par un système de contrôle interne

avec ses partenaires, en ce que

- elle les choisit avec soin et détermine avec eux de manière transparente les prestations et les rémunérations, en se basant sur les conditions du marché
- les missions et les compétences sont définies de manière détaillée et transparente, ce qui permet d'éviter les conflits d'intérêts
- elle attache une grande importance à une profonde culture de la confiance et à une atmosphère de travail caractérisée par l'estime et le respect
- la communication avec les partenaires de transaction et le public est elle aussi transparente

dans l'affectation de ses moyens, en ce que

- elle choisit et utilise ses instruments de travail avec soin et dans le respect de l'environnement
- elle met en œuvre les contributions aux frais administratifs dans l'intérêt des assurés de manière ciblée et parcimonieuse
- elle a pour objectif de demeurer dans le tiers inférieur des institutions de prévoyance pour ce qui est des frais totaux par assuré

avec ses placements, en ce que

- elle poursuit une politique d'investissement basée sur la santé, l'environnement et l'équité, qui ne considère pas seulement la solvabilité et la rentabilité, mais qui place aussi au premier plan les critères sociaux et écologiques
- elle investit uniquement, dans le domaine des titres, dans des sociétés qui sur la base d'une analyse environnementale et sociale indépendante sont les meilleures de leur secteur, et exclut les secteurs critiques
- elle construit et exploite ses biens immobiliers avec un faible niveau de pollution et dans le respect de l'environnement, et les gère dans une large mesure directement par le biais de sa filiale Abendrot Immobilien AG
- elle participe à des projets présentant une valeur écologique, sociale et culturelle
- elle mesure les rendements des différentes catégories de placement en se servant, dans la mesure où ils existent, d'indices de référence clairement définis

Décision du Conseil de Fondation prise le 26.04.2017 lors sa 163^{ème} séance